

# Présentation et Fonctionnement



1625 Sâles

2023-2024

## Table des matières

1. Présentation de la maternelle « Les Lapins Bleus »
2. Objectifs de la maternelle
3. Horaires
4. Calendrier scolaire 2023-2024
5. Tarifs
6. Absences
7. Récréations
8. Trajets avant et après les heures d'école
9. Affaires personnelles à fournir
10. Règles de vie en classe
11. Règles au vestiaire
12. Matinées récréatives de juillet
13. Transmission des données et photographies
14. Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »
15. Inscriptions



# 1. Présentation de la maternelle « Les Lapins Bleus »

La maternelle a été fondée en 1995 par madame Catherine Bovet-Egger, formée à l'IPGL de Lausanne en qualité d'éducatrice de l'enfance. Auparavant, de 1989 à 1995, elle a créé la crèche « Tom Pouce » à la Tour-de-Trême pour des enfants âgés de 3 à 6 ans. La maternelle « Les Lapins Bleus » accueille les enfants dès 3 ans révolus jusqu'à l'entrée en 1H. Mme Catherine Bovet-Egger est accompagnée d'une jeune stagiaire durant toute l'année scolaire. Elle accueille les enfants du cercle scolaire de Sâles et Vaulruz, mais accepte également les enfants domiciliés ailleurs et aux mêmes conditions.

La possibilité est offerte d'inscrire les enfants 1, 2, ou 3 fois par semaine, avec l'opportunité d'augmenter la fréquentation en cours d'année. En janvier, une nouvelle inscription en cours d'année est également possible pour des enfants âgés de 3 ans révolus.

En juillet, durant les vacances scolaires, des matinées récréatives sont organisées. Elles se déroulent en priorité à l'extérieur. Ces matinées sont ouvertes aux enfants de 3 à 6 ans, avec la possibilité d'intégrer aussi les frères et sœurs.

Les locaux de la maternelle se situent au rez de l'église de Sâles. La classe est joliment aménagée pour les enfants. Un lavabo et un WC sont accessibles en tout temps, ainsi qu'un vestiaire à proximité de l'entrée.

La maternelle « Les Lapins Bleus » est membre de l'association AFEM depuis 1997 et suit les cours de perfectionnement proposés. La maternelle « Les Lapins Bleus » est au bénéfice d'une autorisation délivrée par le SEJ et a obtenu le formulaire de surveillance de l'application du plan de protection COVID-19, en novembre 2020.



## 2. Objectifs de la maternelle

(Adaptés selon l'association fribourgeoise des éducatrices en maternelle, AFEM)

La maternelle favorise l'éveil et la socialisation des enfants. Elle fait la transition entre la famille et l'école obligatoire. Elle offre une pédagogie axée sur les apprentissages à travers le jeu, en permettant ainsi le développement des capacités motrices, intellectuelles et affectives des enfants. « Aux Lapins Bleus », les enfants vont participer à leur rythme à la découverte de divers ateliers créatifs, ainsi qu'à des activités sensorielles, rythmiques, musicales, langagières, de logique, de raisonnement et sur l'environnement. L'approche pédagogique de la maternelle « Les Lapins Bleus » est inspirée de la pédagogie de Maria Montessori (attestation de formation continue obtenue en novembre 2020 auprès de Michaela Baud (Weber), Enfants de la Terre, Romont).

**« Aide-moi à faire seul »**

**Maria Montessori**

Ces activités vont encourager l'éveil, la confiance en soi, le plaisir d'apprendre et l'épanouissement de vos enfants pour l'entrée à l'école.

L'enseignante informera les parents en cas de difficultés pour un enfant d'acquérir des habiletés sociales ou des aptitudes d'apprentissage.

RESPECT DES CHOIX  
ET DU RYTHME DE  
CHACUN

ENCOURAGEMENTS  
EXPERIENCES

ATHMOSPHERE CALME  
ET SEREINE

RESPECT  
RESPONSABILITES

BIENVEILLANCE

EVEIL DES SENS  
DECOUVERTES

### 3. Horaires

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

**9h00 – 11h45**

- ❖ Avant l'école à 9h, les parents accompagnent les enfants jusqu'aux bas des escaliers devant le bâtiment de l'église, mais restent à l'extérieur
- ❖ A la fin de l'école à 11h45, les parents attendent les enfants à l'extérieur
- ❖ Les parents sont ponctuels pour l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s)
- ❖ En cas de retards répétés, l'accueil de l'enfant à la maternelle peut être remis en question

Dès 4 ans, il est vivement conseillé d'inscrire son enfant, deux ou trois demi-jours dans la semaine (en septembre ou en janvier), afin qu'il s'habitue à la compagnie d'autres enfants et au rythme futur de la 1H (école enfantine). Pensez à faire une demande au début du mois de décembre pour une réservation de la fréquentation en janvier. Pour information, la fréquentation est de 4 demi-jours en 1H et de 7 demi-jours en 2H. (Il existe la possibilité de reporter l'entrée en 1H).



## 4. Calendrier scolaire 2023/2024

2023		Août August				
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

2023		Septembre September				
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2023		Octobre Oktober				
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	31
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2023		Novembre November				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	

2023		Décembre Dezember				
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2024		Janvier Januar				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2024		Février Februar				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	

2024		Mars März				
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2024		Avril April				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2024		Mai Mai				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	31

2024		Juin Juni				
Lu	Mo		3	10	17	24
Ma	Di		4	11	18	25
Me	Mi		5	12	19	26
Je	Do		6	13	20	27
Ve	Fr		7	14	21	28

2024		Juillet Juli				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

Juillet : Matinées récréatives

La maternelle est fermée pendant les jours fériés et les vacances scolaires (sauf pour les matinées récréatives de juillet).

24.08	Début de l'année scolaire
16.10-27.10	Vacances d'automne
01.11	Toussaint
08.12	Immaculée Conception
25.12-05.01	Vacances de Noël
12.02-16.02	Vacances de carnaval
29.03-12.04	Vacances de Pâques
09.05	Ascension
10.05	Pont de l'Ascension
20.05	Lundi de Pentecôte
30.05	Fête-Dieu
05.07	Dernier jour de classe

## 5. Tarifs

Frais d'inscription : Les frais d'inscription à la maternelle sont de 50 CHF par année (30 CHF, si inscription en janvier), payables en août pour valider l'inscription. Ce montant sert à couvrir les frais, tels que le matériel pour les activités créatrices, les jeux éducatifs, les livres, les fournitures préscolaires, les photocopies, les jeux de motricité, les photos, les fêtes saisonnières...

Cotisation à l'Association : En tant que membre de l'association de la maternelle « Les Lapins Bleus », chaque parent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 30 CHF, à verser en août en même temps que l'inscription.

Écolage : Les paiements pour l'écolage se font d'avance chaque mois, pour le mois suivant. Possibilité de faire un ordre permanent pour la période de septembre à fin juin.

Les tarifs mensuels sont dégressifs en fonction de la fréquentation :

- 1 fois par semaine : 120 CHF par mois
  - 2 fois par semaine : 200 CHF par mois
  - 3 fois par semaine : 300 CHF par mois
- Réduction de 10% par famille pour le deuxième enfant placé la même année
  - Dépannage pour un demi-jour occasionnel en plus : 30 CHF

Tous les paiements se font sur le compte bancaire ci-dessous. Des frais en plus sont perçus pour les paiements par poste. Un bulletin de versement QR peut être demandé en début d'année, si nécessaire.

Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »  
1637 Charmey  
IBAN : CH11 8080 8004 3819 5152 9

## 6. Absences

Les parents avertissent l'enseignante par téléphone ou par WhatsApp pour toute absence ou tout retard.

Durant les jours d'école, aucune déduction ne sera faite pour les absences en cas de maladie d'un enfant, de congé ou d'imprévu des parents. Le total du tarif mensuel selon l'inscription sera dû, tant que la maternelle offre ses services. Toutefois, la possibilité est offerte de remplacer ces absences par un autre jour en plus dans la semaine ou dans le courant de l'année. Une demande de remplacement se fait à l'avance et est accordée en fonction des places disponibles (excepté durant Carnaval et les Portes Ouvertes).

La maternelle est fermée pendant les jours fériés et les vacances scolaires (sauf pour les matinées récréatives de juillet).

En cas de pandémie ou de maladies contagieuses, les parents suivent l'avis du pédiatre et de l'enseignante. Par précaution, un enfant présentant des symptômes grippaux ou autre pourra être refusé de la classe dès son arrivée, après appel des parents ou d'autres personnes de référence. L'école décline toutes responsabilités en cas de contamination ou de mise en quarantaine. En cas d'intervention de l'ambulance, la prise en charge des frais est faite par l'assurance obligatoire des parents.



## 7. Récréations

En cas de beau temps et par toutes saisons, la récréation se déroule à l'extérieur avec diverses animations.

Les enfants sont sensibilisés en collectivité aux aliments sains. Voici quelques idées de goûters adaptés à l'école : des fruits préparés, des graines oléagineuses, des barres de céréales, des fruits séchés, des carottes, des tomates ou encore des compotes. Comme boisson, de l'eau dans une gourde qui ne coule pas. Il n'est pas nécessaire de donner un grand goûter, une petite quantité suffit.

A l'extérieur, des jeux sont organisés. Les enfants doivent donc venir à l'école avec des habits et des souliers adaptés au temps et tout-terrain pour être à l'aise lors de ces activités.

Pour fêter l'anniversaire d'un enfant, il est possible d'apporter un gâteau avec des bougies (même en dehors de la date exacte). Pour des questions d'organisation, les parents avertissent l'enseignante une semaine à l'avance. Sur demande des parents, l'enseignante peut réaliser quelques photos et les transmettre aux parents de l'élève concerné. Veuillez ne pas les divulguer sur internet ou sur les réseaux sociaux, si des enfants y sont visibles.



## 8. Trajets avant et après les heures d'école

Sur demande des autorités communales de Sâles, les parents sont priés d'utiliser le grand parking à côté de la laiterie et de ne pas se parquer sur les places devant l'école primaire ou l'entrée du foyer, même pour déposer ou rechercher un enfant. Ceci afin de réduire la circulation sur cette petite place réservée au bus scolaire.

Attention Danger : Les enfants ne se rendent pas sans un adulte devant l'église ou sur le parking. Aucune responsabilité ne sera engagée en cas d'accident avant ou après les heures de classe sur le parking.

Afin de diminuer la circulation et les trajets de chacun, nous vous conseillons de vous organiser entre parents pour amener et rechercher à tour de rôle les enfants.

Si une personne autre que les parents est autorisée à reprendre votre enfant après l'école, veuillez en informer l'enseignante.

## 9. Affaires personnelles à fournir

Chaque élève vient à l'école avec :

- ✓ Un sac à dos assez grand pour y mettre son goûter et selon les besoins une tenue de rechange, des couches, des lingettes, un doudou, un objet de transition pour les premières fois.
- ✓ Des pantoufles que l'enfant peut enfiler seul et qui tiennent bien aux pieds (rythmique oblige). Évitez les boucles en fer sur les pantoufles. L'enfant les laisse à l'école tout au long de l'année.
- ✓ Un tablier à longues manches (une vieille chemise convient tout à fait).
- ✓ Une photo de l'enfant au format 3x3 cm pour son crochet au vestiaire.

Le prénom de l'enfant est inscrit sur le sac, les pantoufles et le tablier.

Aucune responsabilité n'est prise pour les effets personnels des enfants (bijoux, jouets, valeurs restent à la maison).

Veillez vider le sac à chaque fois pour éviter des mauvaises surprises ...

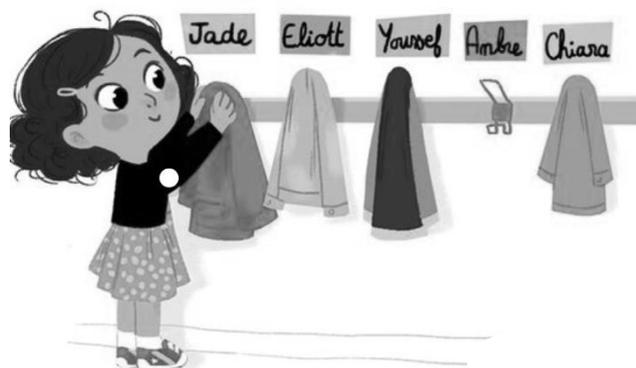


## 10. Règles de vie en classe

- ✓ Je ne cours pas
- ✓ Je ne crie pas
- ✓ Je ne tape pas
- ✓ Je n'ouvre pas les portes tout seul
- ✓ J'écoute et je respecte l'enseignante
- ✓ Je range mon jeu à sa place quand je l'ai terminé

## 11. Règles au vestiaire

- ✓ Je parle doucement dans le vestiaire
- ✓ J'enlève mes pantoufles et je mets mes chaussures
- ✓ Je ne grimpe pas sur le banc
- ✓ J'attends que l'enseignante me donne ma veste
- ✓ Je range mes pantoufles sous le banc
- ✓ Je vais attendre sur les escaliers sans faire de bruit
- ✓ Dehors, je reste toujours proche de l'enseignante



## 12. Matinées récréatives de juillet

En juillet, durant les vacances scolaires, la maternelle « Les Lapins Bleus » organise des matinées récréatives, qui se déroulent en priorité à l'extérieur. A cette occasion, elle accueille les enfants de 3 à 6 ans. L'inscription aux matinées récréatives de juillet est facultative et indépendante de l'inscription annuelle. Elle est aussi ouverte aux enfants ne fréquentant pas habituellement la maternelle « Les Lapins Bleus ».

Les horaires restent identiques : 9h00 – 11h45

Le tarif est de 30 CHF par matinée pour tous dès le 1<sup>er</sup> juillet.



## 13. Transmission des données et photographies

Sans demande expresse auprès de Mme Bovet Egger, en inscrivant votre enfant à la maternelle « Les Lapins Bleus », vous acceptez que celle-ci prenne ponctuellement en photo votre enfant et qu'elle les transmette éventuellement aux autres parents (anniversaires, fêtes, activités spéciales ...). En aucun cas ces photos ne seront publiées sur les réseaux sociaux sans une demande préalable.



## 14. Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »

L'association de la maternelle « Les Lapins Bleus » a été créée en 2019. Elle a pour but de soutenir l'école maternelle, de défendre ses intérêts et d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières pour chaque année scolaire. Chaque parent d'élève devient d'office membre de l'Association et est tenu de s'acquitter de la cotisation annuelle (30 CHF).

L'association se réunit en assemblée générale une fois par année scolaire.

Les communes de Sâles et de Vaulruz octroient depuis 2021 un montant de CHF 40.- par enfant et par demi-journée. L'Association bénéficie également du soutien de la Loterie Romande.



## 15. Inscriptions



### **Adresse de l'école :**

École la maternelle « Les Lapins Bleus »  
Place de l'Église  
1625 Sâles

### **Inscriptions et contact :**

Mme Catherine Bovet Egger  
079 564 88 13  
cathy.bovet@gmail.com

Plus d'informations pour Vaulruz ou Sâles :

[www.vaulruz.ch/education/structures-daccueil](http://www.vaulruz.ch/education/structures-daccueil)

ou

[www.sales.ch/index.php/sante-et-social/petite-enfance](http://www.sales.ch/index.php/sante-et-social/petite-enfance)

